

COMMUNE DE FREISSINIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-67

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Pour : 8

Conseillers absents : 3

Contre :

Conseillers représentés : 1

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 24 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC « LE PETIT RAVITO »

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans le développement touristique 4 saisons.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'occupation du chalet du pôle nordique ainsi que d'un garage communal situé devant la Mairie. Cette convention est conclue du 10 décembre 2025 au 31 mars 2026 avec une redevance de 100 € TTC pour l'occupation des locaux et les frais d'électricité seront facturés en fin de saison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire.
Autorise le Maire à signer la convention conclue avec LE PETIT RAVITO ainsi tous
les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

